



PARRAINAGE CIVIL

Le parrainage civil n'a pas de valeur juridique, et est organisé selon la volonté des Maires.
Pour pouvoir organiser un parrainage civil sur la commune de Rochecorbon, il faut que les parents ou les grands-parents habitent la commune.

La date est fixée en accord entre les parents et le Maire ou l'Adjoint qui officiera.

Justificatifs à fournir :

- Acte de naissance de l'enfant
- Livret de famille
- Justificatif de domicile des parents (si nécessaire justificatif des grands-parents domiciliés sur la commune)

Parrain et marraine :

- Pièces d'identité
- Justificatif de domicile

Merci d'indiquer :

Profession du père :

Profession de la mère :

Profession du parrain :

Profession de la marraine :

Le dossier est à déposer 2 semaines avant la date de la cérémonie soit :